

Pannecé, le 29 mai 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs – membres de la COMPA,

La révision du SCOT de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis met légitimement en avant deux ambitions essentielles : un territoire équilibré et rayonnant d'une part, un territoire résilient d'autre part.

La nécessité de développer les énergies renouvelables face aux enjeux climatiques et énergétiques ne peut être ignorée. Le territoire prend sa part de cet effort collectif, comme le montrent les chiffres de progression importante de la production éolienne depuis 2012.

Cependant, au-delà des objectifs énergétiques eux-mêmes, une interrogation mérite d'être pleinement posée : celle du caractère « vivable » du modèle territorial vers lequel nous nous dirigeons.

Le schéma classique du développement durable repose sur trois piliers : l'économique, le social et l'écologique, comme d'ailleurs vous le précisez dans votre document diagnostic - chapitre La philosophie du SCoT page 127.

Mais, ce qui fait réellement équilibre, ce ne sont pas uniquement ces trois cercles pris séparément ; ce sont aussi leurs interfaces.

Or, l'interface entre l'écologique et le social — celle du « vivable » — semble relativement absente des documents présentés.

La transition énergétique ne peut être pensée uniquement sous l'angle quantitatif de production énergétique ou de couverture des consommations. Elle engage aussi **une manière d'habiter un territoire, de percevoir ses paysages, de préserver une cohérence humaine et sensible du cadre de vie.**

Le paysage n'est pas un simple décor interchangeable. Il constitue une mémoire collective, une identité territoriale et un lien affectif profond entre les habitants et leur environnement quotidien.

Aujourd'hui, dans certaines parties du territoire, le regard ne bute plus de clocher à clocher mais de champ éolien à champ éolien, ainsi que le souligne d'ailleurs l'Atlas des paysages départementaux de la région Pays de Loire mis à jour le 13 juin 2025, dans son analyse des contreforts ligériens du Pays d'Ancenis

Cette évolution interroge non seulement l'équilibre paysager, mais également l'équilibre social local, dans un contexte où les tensions entre habitants favorables à un développement massif des ENR et habitants attachés à la préservation des paysages, **deviennent de plus en plus perceptibles.**

La question n'est donc pas d'opposer écologie et territoire, mais de réfléchir à la mesure, au rythme et au seuil d'acceptabilité d'une transformation paysagère cumulative.

À partir de quel niveau de densification éolien, un territoire bascule-t-il d'une transition énergétique intégrée à une industrialisation diffuse des paysages ruraux ?

À partir de quel moment le sentiment d'habiter un territoire harmonieux se fragilise-t-il ?

La **résilience** d'un territoire ne peut probablement pas être uniquement énergétique. Elle doit aussi être sociale, paysagère et démocratique.

Dans cette perspective, il pourrait être utile que le SCoT intègre explicitement, une réflexion sur :

les effets cumulés des implantations éoliennes ;

la saturation paysagère ;

la préservation des grandes respirations visuelles ;

la perception habitante du territoire ;

et plus largement la notion de « vivable » comme composante du développement durable.

Car une transition durable n'est pas seulement une transition qui produit davantage d'énergie renouvelable ; c'est aussi une transition dans laquelle les habitants continuent à reconnaître leur territoire comme un lieu auquel ils appartiennent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, membres de la Compa, l'expression de mes meilleures salutations.

Joseph BEAUJARD

19, Les bas roseaux,

44440 - PANNECE

beaujardjoseph@gmail.com